

Un plan d'eau à Gap dès l'été 2020

Un plan d'eau de 2,6 hectares va voir le jour à la plaine de Lachaup. Composé d'un bassin de baignade et d'un bassin de loisirs, il sera aussi un lieu pédagogique sur la biodiversité grâce à la mise en valeur de sa zone humide sur 1,7 hectare.



Le projet de créer un plan d'eau au Sud de la ville, sur lequel la municipalité s'était engagée en 2014 et qui a été adopté en 2016 par le conseil municipal, va se concrétiser. Les travaux débiteront cet automne en vue d'une ouverture au public dès l'été 2020.

Le plan d'eau se composera de deux bassins distincts : un bassin de baignade de 11 000 m², avec plusieurs plages revêtues d'un matériau confortable pour les pieds, et un bassin de loisirs de 15 000 m² pour les activités nautiques (pêche, pédalos...). La zone humide existante sera agrandie et un cheminement pédagogique permettra de découvrir la faune et la flore du site. Des aménagements en bois (bancs, bains de soleil, tables de pique-nique...) seront proposés autour du plan d'eau et un bâtiment accueillera les sanitaires et les services. Une salle pouvant être utilisée par l'association de quartier de la Tourronde est également envisagée. L'association va d'ailleurs être impliquée dans le comité de pilotage du projet.

Un lieu familial et de sérénité

« Un plan d'eau, c'est un lieu familial, un lieu de sérénité », souligne le maire, Roger Didier. Le bassin de baignade sera ouvert du 15 juin au 15 septembre, mais le site sera accessible au public toute l'année. L'objectif est aussi que les enfants gapençais puissent découvrir la biodiversité grâce aux aménagements pédagogiques prévus sur place.

Avec la création de ce plan d'eau à la plaine de Lachaup, la Ville de Gap souhaite proposer une zone de loisirs aquatiques moderne de proximité à un bassin de vie de plus de 60.000 habitants. Son implantation à proximité de la RN 85 le rendra facilement accessible, y compris par les bus urbains et les modes doux. Il limitera l'usage de la voiture et des transports par rapport à l'éloignement des plans d'eau qui existent déjà dans le département.

« Formidable pour les familles qui ne peuvent pas aller à la mer ! »

Le plan d'eau permettra également de renforcer l'attractivité touristique du bassin gapençais, ce qui est l'une des orientations stratégiques de l'Espace valléen Gap-Tallard-Durance. Il générera par ailleurs des retombées pour les professionnels qui y proposeront des services et des activités et pour les hébergés du bassin gapençais.

La réunion de concertation, organisée le 25 mars, a réuni environ 160 participants, très majoritairement favorables au projet. Lors de l'échange avec la salle, une Gapençaise a parlé d'une « idée géniale. Je suis mère et grand-mère. Je pense à tous les enfants que les parents ne peuvent pas amener à la mer, faute de moyens. Ce plan d'eau sera formidable pour eux ! » ■



« LE PLAN D'EAU ÉTAIT UN BESOIN POUR GAP »

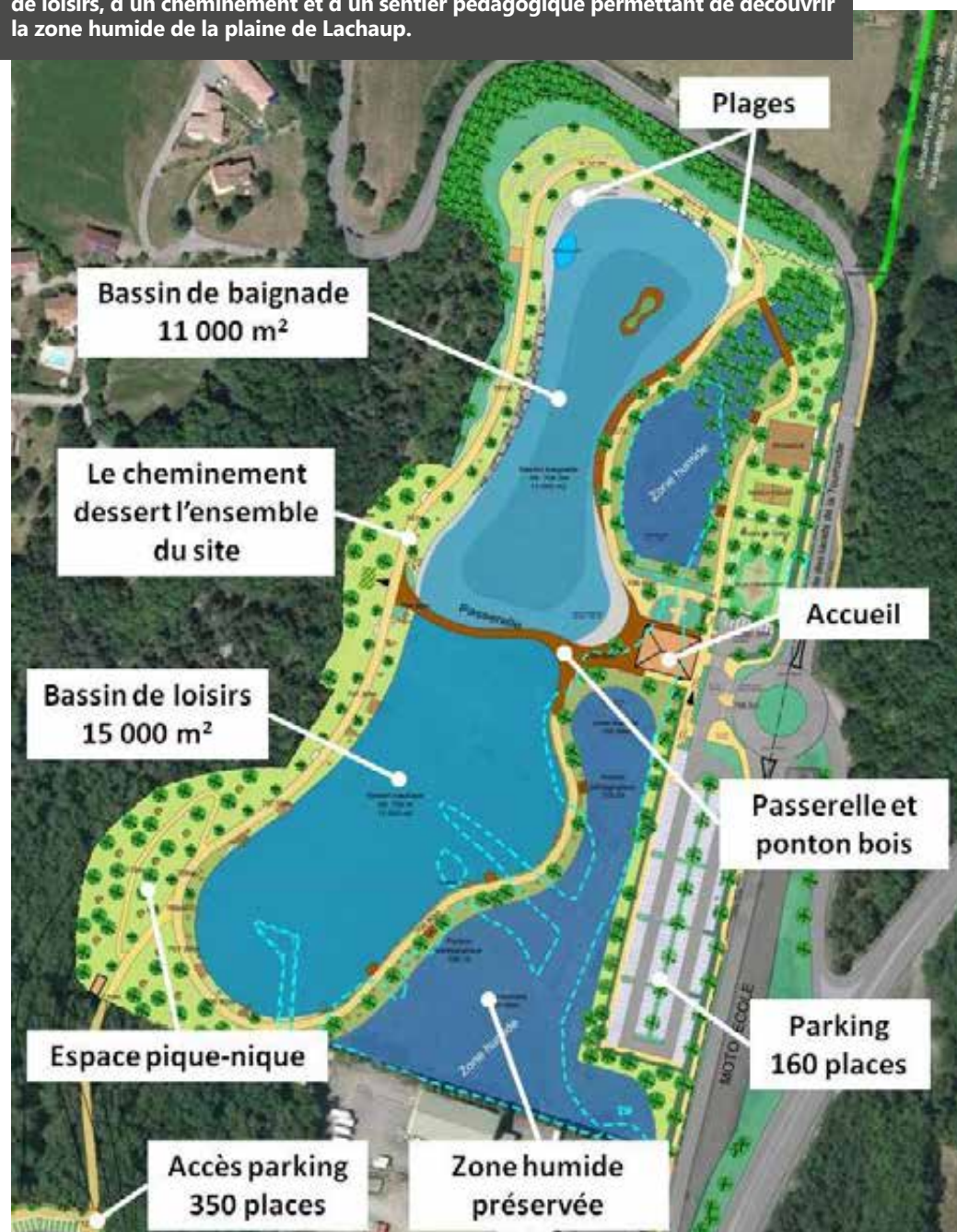
Jean Pasquet est président de la Gaule gapençaise depuis 2005. L'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) réunit quelque 3000 pêcheurs. « *Soyez sûr qu'il y aura du monde au plan d'eau, car l'eau attire les gens* », lance-t-il. « *C'était un besoin pour Gap. Et en tant que pêcheurs, nous serons partie prenante car c'est un outil qui manquait cruellement pour l'initiation des jeunes à la pêche. Nous y proposerons des activités familiales et des formations à des techniques de pêche, aux milieux aquatiques...* »

Quant à la qualité de l'eau de la Luye, qui alimentera le plan d'eau par le biais de sa nappe souterraine, elle est en « *nette amélioration* », se félicite le président de la Gaule gapençaise. Même s'il s'agit d'une rivière urbaine potentiellement exposée à l'incivisme et à des pollutions ponctuelles isolées. « *Il faut que chaque Gapençais se sente concerné et fasse attention* », estime M. Pasquet. « *Gap n'est plus une ville industrielle et la Luye n'est pas en mauvais état.* » Au contraire puisqu'on peut y trouver du poisson sauvage et du chabot, « *une espèce qui ne peut pas vivre dans un milieu pollué* ». Autre indice qui ne trompe pas : les pêcheurs se réapproprient la Luye. « *Nous le constatons au nombre de personnes contrôlées par les gardes-pêche* », relève Jean Pasquet.



« *Soyez sûr qu'il y aura du monde au plan d'eau !* » prédit Jean Pasquet, le président de la Gaule gapençaise.

Le plan d'eau sera notamment composé de deux bassins, d'espaces de détente et de loisirs, d'un cheminement et d'un sentier pédagogique permettant de découvrir la zone humide de la plaine de Lachaup.



CE QU'IL FAUT SAVOIR DU PLAN D'EAU

- Surface du plan d'eau : 2,6 hectares (1,1 pour le bassin de baignade, 1,5 pour le bassin de loisirs nautiques)
- Préservation des zones humides : 17 200 m² (dont 2800 m² supplémentaires dans le cadre du projet)
- Activités : baignade, pêche, promenade, jeux d'enfants, pédalos...
- Stationnement : deux parkings (160 places + 350 places)
- Début des travaux : septembre 2019
- Ouverture : juillet 2020
- Coût : 3,5 M€ HT, investissement pour lequel la Ville de Gap a sollicité le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

Les roselières présentes sur le site seront préservées et même étendues, en bordure du futur plan d'eau, qui va recouvrir ces grands champs.



Les réponses à vos questions sur le projet

Y-a-t-il de l'eau sur place ?

La création d'un lac sur un cours d'eau n'est plus autorisée pour des raisons écologiques. Un plan d'eau doit être indépendant d'un cours d'eau et être alimenté par pompage. Par exemple, un plan d'eau ne pourrait pas être créé sur le cours de la Luye au niveau du parc Galleron.

Pour alimenter le plan d'eau de la plaine de Lachaup, le pompage principal se situera à 1,8 km, dans la nappe phréatique de la Luye. La nappe de la plaine de Lachaup constituera une ressource complémentaire. Le coût de la conduite d'amenée d'eau est de 169 000 €, soit 4,4% de l'investissement total.

Y aura-t-il suffisamment de parkings ?

La fréquentation attendue est d'un millier de personnes par jour en saison estivale. Deux zones de stationnement sont prévues : un parking de 160 places à proximité immédiate de l'entrée principale, un autre de 350 places en limite de la zone d'activité, qui ne sera pas visible du plan d'eau et qui permettra d'absorber la fréquentation les jours de pointe. La faculté de créer plus de 500 places de parking est aussi l'une des raisons du choix de ce site.

Il faut noter que le site est desservi par les bus urbains, dont l'accès est gratuit. A terme, le prolongement de la voie verte facilitera l'accès à vélo.

Le site est-il pollué ?

Le site du plan d'eau est constitué de zones humides (roseaux), de champs et d'une aire de grands passages pour les gens du voyage, qui a été par le passé un lieu de dépôt de déchets inertes. Depuis le mois de mai, ces déchets (tuiles, béton, déblais, briques, branchages...) sont extraits, triés sur place et évacués en vue d'être traités. Soulignons qu'ils font partie des déchets non dangereux.

Quant aux zones humides (roseaux, joncs, massettes...), elles vont être agrandies et mises en valeur de façon pédagogique, avec le concours du Conservatoire botanique national alpin. Outre leur intérêt en termes de flore et de faune (oiseaux, amphibiens...), ces zones humides jouent un rôle important dans l'épuration naturelle du site, en stockant une partie du carbone et en assimilant certains polluants.

Ce site a été choisi pour l'implantation du plan d'eau car il est orienté au sud dans un cadre boisé. Il bénéficie d'un accès aisé depuis un grand axe, la RN 85. Il est déjà desservi par les bus urbains.

Le site sera-t-il ouvert le soir ?

En période estivale, l'accès sera contrôlé en journée et les plages surveillées par des maîtres-nageurs sauveteurs. Le site sera clos et fermé au public le soir et la nuit, afin d'éviter toute nuisance. Le site restera ouvert toute l'année et sera équipé de caméras de vidéo-protection. Au besoin, cette surveillance pourra être renforcée par un maître-chien.

L'accès sera-t-il payant ?

Les équipements sportifs et de loisirs de la ville ne sont pas gratuits (piscines, patinoire, golf...), car, au-delà de leur construction par la collectivité, ils engendrent des frais de fonctionnement (notamment l'emploi d'agents) et d'entretien. Le prix d'entrée sera tout à fait modique. Il sera appliqué uniquement en été, lorsque le bassin de baignade sera ouvert.

La ressource en eau est-elle suffisante à Gap pour un plan d'eau ?

L'eau sera prélevée dans la nappe d'accompagnement de la Luye, qui bénéficie de la filtration naturelle du sol. Les analyses démontrent qu'elle est de bonne qualité. Les prélèvements représenteront moins de 5% du plus petit débit mensuel d'étiage de la Luye et leur impact sera négligeable.

Ils atteindront 102 000 m³ chaque année, dont 12 000 m³ seront restitués dans le lit du Rousine lorsque le bassin de baignade sera vidé, à l'issue de la saison. Rappelons, à titre de comparaison, que la consommation annuelle d'eau potable à Gap est de 3,2 millions de m³ et que l'ASA du Canal de Gap distribue quelque 30 millions de m³ aux irrigants.

Le bassin de baignade fonctionnera comme une piscine, avec une eau en circuit fermé et un système de filtration retenant les algues et de traitement par rayons ultraviolets afin d'éliminer les germes. Pendant l'été, les prélèvements d'eau se limiteront à compenser l'évaporation.

Le projet a été détaillé par les élus et les techniciens lors d'une réunion publique de concertation, qui a réuni plus de 160 personnes le 25 mars.

